

ISE Cycle long / AS

Remarques générales

Les candidats ont fait un effort indéniable de structuration des copies. Dans la forme, les dissertations tendent à s'améliorer mais des efforts restent à accomplir sur différents points.

Concernant la structure de la copie, il semble que la grande majorité des candidats a pris en compte les remarques mentionnées les années précédentes : beaucoup font l'effort d'annoncer un plan dans la copie et s'efforcent de le suivre dans le développement. On regrette que parfois certains candidats se lancent dans une structuration très (trop) détaillée de la copie alors que les idées avancées sont peu nombreuses ou d'une portée limitée. Si on recommande fortement de structurer les copies, l'organisation d'une dissertation doit être fonction des connaissances qu'on a réussi à y intégrer. C'est l'exemple de multiples variations d'une même idée reprise sous différents angles qui sont autant de parties et de paragraphes de la copie. En soi cela ne constitue pas une copie organisée autour d'un plan, ce que l'on peut conclure par la recommandation suivante : si la structuration de la copie est essentielle, il faut adapter le plan aux idées avancées parfois au prix d'un plan très simple qui a au moins le mérite de la clarté : un plan en deux parties très proche du « pour ou contre ». Du point de vue de la forme, l'écriture, l'orthographe, le style, etc. s'améliorent. Les copies où l'on trouve des phrases interminables deviennent assez rares. On relève cependant encore trop souvent des manques certains en matière de ponctuation où le point-virgule est assez mal utilisé : c'est précisément dans les quelques cas de phrases trop longues que ce défaut de ponctuation apparaît.

On rappelle qu'il est toujours préférable de rédiger des phrases raisonnablement courtes puisque souvent les candidats ont tendance à se perdre dans leurs idées. On rappelle une nouvelle fois que l'introduction a une fonction essentielle : il faut « accrocher » l'attention du correcteur par une problématique bien amenée et une proposition de plan en fin d'introduction pour traiter le sujet.

Recopier ou paraphraser le sujet n'apporte rien sinon un a priori négatif sur la qualité de la copie. Si le candidat s'efforce de présenter un plan, il faut rester dans les limites de ce que l'on peut faire et éviter de présenter un plan que l'on ne sera pas capable de suivre dans le développement. A propos du développement, on rappelle qu'il ne faut pas se laisser tenter par l'énumération des idées, que cela soit présenté dans une suite de tirets ou non. On ne peut pas non plus faire apparaître des têtes de chapitres ou des noms de paragraphes : ceux-ci doivent être présents dans un brouillon de plan pour suivre l'ossature que l'on s'est proposé de suivre, mais sans apparaître tel quel dans le développement de la copie. Il est inutile par ailleurs de se lancer dans de grandes définitions de termes ou de notions au risque de rendre la copie indigeste et de se perdre en oubliant le déroulé logique du développement. Insérer des citations est toujours possible à condition que cela soit en rapport avec les idées qui sont valorisées dans la copie. A défaut, cela dessert le candidat qui donne l'impression d'avoir appris des citations toutes faites qu'il place çà et là au gré de sa fantaisie mais sans lien réel avec le propos. On rappelle une nouvelle fois qu'il faut se soucier du « confort » du correcteur pour qui il est indispensable de trouver une copie aérée et munie d'une marge nécessaire aux remarques de la correction. Bien entendu, il faut s'efforcer d'écrire lisiblement.

Toute expression soit vulgaire voire grossière doit être absolument bannie de la copie. Il est inutile également par de tutoyer le correcteur ou de le prendre à témoin via des expressions telles que « vous Monsieur le correcteur ».

Enfin, il faut rappeler que la copie doit rester raisonnablement concise. Très souvent, la longueur immodérée d'une copie cache un défaut de maîtrise du sujet et les candidats doivent bien garder en tête que plus la copie est longue plus cela représente un risque pour eux. On dérive facilement dans des répétitions ou des digressions inutiles voire le hors sujet très pénalisant pour le candidat. On préférera souvent des copies courtes, simples, où le sujet est clairement traité plutôt que des copies compliquées qui ne vont pas au but et qui finissent par perdre le lecteur. L'extrême des copies trop courtes a pratiquement disparu et constitue en cela un point positif par rapport aux copies corrigées dans le passé.

Sujet n°1 :

Pensez-vous que l'on peut avoir confiance dans l'information quel que soit le moyen utilisé pour la diffuser ?

C'est sans conteste le sujet qui a le plus séduit. D'apparence simple, permettant à chacun de s'exprimer sur la base d'expériences personnelles et de connaissances acquises au gré des informations diffusées par les médias, ce sujet avait tout pour séduire une majorité de candidats. Il n'était pas nécessaire par ailleurs de posséder un grand nombre de connaissances mais plutôt de disposer de capacités d'analyse et de sens critique ce qui impliquait de bien organiser sa pensée. Les réseaux sociaux avaient évidemment une place centrale dans la question à traiter et chaque candidat ayant choisi ce sujet s'est largement appuyé sur cet aspect. La plupart des copies se sont organisées via un plan en deux parties où l'information était considérée dans un premier temps comme digne de confiance puis remise en question dans un deuxième temps. Quelle que soit l'organisation de la copie choisie (« pour ou contre » ou inversement) on pouvait accepter un plan en deux parties à condition que les arguments soient corrects. On ne pouvait pas accepter comme valables, des copies qui se traînaient en longueur sur les méfaits des réseaux sociaux ou sur une tentative de classification de bons ou mauvais réseaux sociaux. Par ailleurs, en contrepoint de la démonstration partagée par tous les candidats des dégâts causés par les réseaux sociaux, une très grande majorité d'entre eux a fait figurer les médias classiques comme fiables et dignes de confiance. On ne cache pas que très souvent cette deuxième partie quoique juste a priori a manqué un peu sa cible. Aborder les moyens classiques de la diffusion de l'information permettait de développer une vision critique générale de l'information. Or, cela n'a pas été souvent abordé. L'immense majorité des candidats a présenté les journaux papiers (dont ceux considérés comme sérieux comme le journal *Le Monde* par exemple) ou les journaux télévisés (*France 24, TV5 Monde...*) comme des

moyens de diffusion de l'information dignes de confiance. Ceux-ci en effet étaient présentés comme des organes de presse sur lesquels les autorités gouvernementales avaient quelque droit de regard. Si effectivement en comparaison des réseaux sociaux, ces moyens de diffusion de l'information présentaient des garanties plus importantes, peu de copies ont mentionné l'inconvénient d'une information plus ou moins contrôlée par un pouvoir quel qu'il soit. Le professionnalisme a bien entendu été rappelé avec raison en citant les investigations menées par les journalistes payés pour cette tâche et contrôlant leurs sources.

Mais bien peu de copies ont fait l'effort d'indiquer la fragilité de l'information diffusée y compris par des moyens classiques qui ne sont pas exempts de défauts : l'orientation des informations est un fait classiquement avéré via notamment ce qu'on appelle l'information officielle parfois fortement contrôlée selon le pays où l'on se trouve. A partir de cela, il était facile de partir sur une troisième partie en indiquant que l'essentiel résidait dans la critique des sources qui impose de croiser les informations afin de se faire une opinion. Un bon moyen de clore cette dernière partie aurait été d'ouvrir sur un autre débat : celui tout aussi problématique de la critique systématique de toute information quelle qu'elle soit en versant progressivement dans le complotisme, autre avatar de la perte de confiance dans l'information. Les quelques copies (sans exiger d'elles une organisation en trois parties) qui ont bien mentionné la nécessité d'opérer un travail de critique des sources d'une façon générale, ont obtenu facilement la moyenne.

Sujet n°2 :

Comment pouvons-nous mieux protéger les démocraties pour éviter notamment qu'elles soient détournées par des hommes politiques hors de contrôle ?

En comparaison du sujet n°1, le sujet portant sur les démocraties nécessitait de faire appel à de plus amples connaissances, plus précises également, aussi bien en référence à l'histoire qu'aux sciences politiques notamment. Cependant, en dépit de cette difficulté apparente, chaque candidat pouvait illustrer son propos par de multiples exemples de détournement des démocraties dans le monde ou sur le continent africain. Bien des copies ont pris pour exemple les dérives constatées à la fin du mandat du président Trump en faisant le lien avec le sujet n°1 au sujet de la manipulation de l'information via les réseaux sociaux. Presque la totalité d'entre elles ont mentionné la phrase célèbre du président Lincoln (« La démocratie, c'est le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple. ») mais bien peu se sont penchées sur les origines de la démocratie en référence à la démocratie grecque. Celles qui se sont risquées à le faire se sont limitées à l'étymologie parfois en se trompant d'ailleurs sur la traduction du mot « Démos ». Un des dangers de ce sujet était de se laisser piéger par toute une série de propositions sans organisation de la copie. Quelques copies ont été tentées par ce travers mais la majorité d'entre elles s'est limitée à une composition en deux parties en présentant d'une part la façon dont les démocraties étaient détournées puis en proposant des solutions pour éviter de telles dérives. Dans la première partie ont été relevées de nombreuses dérives des hommes politiques au pouvoir notamment dans certains pays d'Afrique. Pêle-mêle ont été citées la mise en place d'un parti unique, la confiscation du pouvoir au profit d'une caste, d'une famille, ou plus largement d'une ethnie ou en fonction d'une appartenance religieuse. D'autres travers ont été relevés notamment la révision périodique de la constitution au profit du pouvoir en place pour prolonger le mandat d'un homme fort au prix parfois d'une longévité extrême d'hommes politiques se maintenant au pouvoir parfois sur plusieurs dizaines d'années. Certaines copies ont cité avec justesse la phrase du président Obama prononcée en 2009 au Ghana pour affirmer la nécessité de s'appuyer sur des institutions fortes (« L'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts, mais de fortes institutions »). Cela représentait en effet une bonne transition pour aborder une deuxième partie qui consistait à rappeler le principe d'institutions fortes passant par l'équilibre des pouvoirs et de leur indépendance au sein du système politique, c'est-à-dire le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire. Les copies qui se sont astreintes à rappeler ce principe fondamental ont eu en général au moins la moyenne. Il était souhaitable en effet de prévoir des dispositions destinées à renforcer l'indépendance des trois pouvoirs fondamentaux mais peu ou pas de copies se sont posées la question de possibles excès comme on a pu l'évoquer à travers des expressions comme « le gouvernement des juges ». Cela pouvait donner l'occasion d'une discussion intéressante du sujet en envisageant notamment la nécessaire protection des élus du peuple durant leur mandat et affiner les propositions émises pour contrôler le détournement de la démocratie par certains hommes politiques tout en prévoyant des mesures afin d'éviter un contrôle excessif du pouvoir exécutif avec le danger réel de blocage du processus de gestion du pays. Si de telles réflexions ne sont pas apparues, on a admis le schéma très largement partagé par les candidats d'une présentation des dérives constatées puis des mesures à prendre dans le cadre des règles fondamentales de la démocratie. En dernier ressort, il nous faut signaler que parfois le pouvoir judiciaire a été oublié tandis que d'autres copies ont eu la bonne idée de traiter un paragraphe consacré aux médias considérés parfois comme le « quatrième pouvoir ».

Sujet n°3 :

Selon vous, quels risques fait courir la remise en cause du principe de la stabilité des frontières issues de la colonisation adopté par l'Organisation de l'Union Africaine en 1964 ?

A l'opposé du sujet n°1, celui dédié à la question des frontières issues de la colonisation a séduit un faible nombre de candidats. Il est vrai que ce sujet demandait à mobiliser des connaissances historiques et juridiques qui n'étaient pas forcément à la portée de tous. L'actualité avait pourtant de quoi alimenter le propos : on pouvait rester dans un cadre large avec les tentatives d'indépendance de la Catalogne par exemple pour introduire le sujet à partir d'une tendance que l'on pouvait présenter comme nouvelle au sein même de l'Union Européenne. On pouvait progressivement se tourner vers les exemples africains notamment celui de la partition du Soudan avec l'indépendance du Soudan sud en juillet 2011. On pouvait encore se tourner vers l'exemple du Sahara occidental qui continue à provoquer des remous diplomatiques au sein de l'UA voire des pays européens eux-mêmes. Les rares copies qui ont pris le risque de choisir ce sujet, ont bien relevé l'arbitraire du tracé de certaines frontières en Afrique opéré par les anciennes puissances coloniales qui se sont « partagées » l'Afrique à la conférence de Berlin en 1885. Ce point souvent relevé, y compris sa référence historique, était évidemment essentiel pour souligner l'injustice de ce partage obéissant à des attendus géopolitiques sans rapports avec le continent africain lui-même. Tout comme était essentiel de rappeler que les tracés des frontières ne prenaient pas en compte dans ces conditions les réalités ethniques des zones que les pays

européens se partageaient. Ceci a eu les conséquences que l'on sait notamment dans la provocation de multiples guerres. Les candidats qui ont choisi ce sujet ont bien considéré le danger pour l'UA (précédemment OUA) de se confronter aux demandes de pays africains souhaitant élargir ou revoir leurs frontières. Et ceux-ci ont bien rappelé la nécessité d'affirmer l'intangibilité des frontières issues de la colonisation en dépit de l'imperfection de ce tracé communément admis. Des arguments classiques mais corrects ont bien relevé le danger d'implosion que représenterait une révision généralisée de ce tracé. A ce sujet, le Soudan a bien été cité comme exemple non probant d'une expérience de modification du tracé d'une frontière en Afrique.

Certaines copies trop longues et parfois à la limite du hors sujet se sont appesanties sur le volet économique du sujet. Si cet aspect pouvait être évoqué, le sujet demandait à traiter le problème de la délimitation des frontières par les instances internationales faisant une place évidente aux équilibres géopolitiques. Si la question de l'économie pouvait être évoquée, on pouvait aborder cette question au sein du sujet pour montrer en quoi une modification de frontières pouvait bouleverser l'équilibre de communautés régionales et par la fait, de régions et sous régions entières.

ISE ECO

Les trois sujets proposés aux candidats portaient sur des problèmes variés, le premier faisant appel à une réflexion d'ordre sociologique, le second éthique et le troisième politique. Ils réclament une culture générale et exigent quelques connaissances de l'actualité, de l'histoire, de la géopolitique parfois, et de la philosophie dans les domaines mentionnés précédemment. La réponse attendue n'est pas une réflexion de spécialiste mais demande des étudiants capables de s'interroger sur un problème et de développer une pensée structurée et intelligente.

Le sujet sur la vie urbaine et celui sur le consensus en politique ont retenu principalement l'intérêt des candidats, à parts quasiment égales. Celui sur la colère a eu deux fois moins de succès. Chacun a été traité de façon plus ou moins satisfaisante, voire excellente, un sujet n'étant pas mieux réussi qu'un autre.

Quelques remarques générales, portant sur la technique de la dissertation s'imposent.

L'introduction est plutôt bien maîtrisée. Il faut cependant rappeler que l'accroche ne doit pas remonter à l'apparition des premiers hommes. Il est inutile par exemple de faire un historique de la vie en société pour parler de la ville d'aujourd'hui. Les premières phrases du devoir, introduisant le problème posé par le sujet, doivent être rapides et efficaces pour annoncer le thème sans détour. Ensuite, il n'y a pas d'intérêt à définir les termes d'un sujet s'ils ne posent aucune difficulté : « vie urbaine », « solidaires » et « solitaires » n'ont pas à l'être. Quant à « consensus », il est déjà défini dans le sujet. Enfin, il faut éviter de se répéter en énonçant le sujet, le problème et le plan avec la même formulation. En effet, chaque élément est donné pour faire avancer la réflexion et non pour faire du sur place.

Pour le développement, rappelons que le candidat doit prendre en compte tous les aspects du sujet. S'il pense que la vie urbaine rend les hommes plus solitaires, il est nécessaire qu'il s'interroge aussi sur la solidarité. D'autre par, une synthèse, souvent annoncée comme troisième partie, n'est jamais la reprise des deux premières, d'autant que la conclusion résume ensuite cette « synthèse » inutile. Faire une synthèse consiste au contraire à dépasser les oppositions pour conduire la réflexion vers un autre aspect du problème.

Chacune des parties du devoir est bien évidemment structurée par des paragraphes développant une idée nouvelle et un exemple analysé. Cela signifie qu'un exemple ne constitue pas un paragraphe. Ainsi, dire que le consensus permet une meilleure efficacité dans la mise en œuvre d'une politique est une idée juste qu'il suffit d'illustrer par un exemple. Rédiger trois paragraphes pour exprimer qu'elle s'avère vraie en France d'une part, en Chine ensuite et en Afrique enfin n'apporte rien et manifeste seulement un déficit de réflexion. Par ailleurs, rappelons qu'une idée n'est pas un fait, une simple constatation.

Peut-être est-il utile également de spécifier qu'on attend d'une citation qu'elle soit exacte, que l'auteur ne soit pas erroné et qu'elle porte bien sur le sujet.

Les conclusions sont de manière générales satisfaisantes. Il ne s'agit pas seulement de reprendre les éléments du devoir, mais de s'engager pour donner son avis. Beaucoup d'étudiants ont bien compris qu'une « ouverture » doit apporter quelque chose de plus, sinon, il faut mieux s'en passer.

Enfin, et ce dernier point est capital, le correcteur attend des candidats que la langue française soit maîtrisée. Quelques fautes d'orthographe sont acceptables, mais pas un français constamment incorrect, sans parler de devoirs parfois difficilement lisibles. Il faut aussi être attentifs aux expressions familières à proscrire comme « diriger une boîte » ou « tirer le diable par la queue », sans parler de « foutre sa vie en l'air » qui atteint la vulgarité.

Respecter le lecteur passe également par une écriture claire et lisible, sans ratures si possible.

La manière dont les trois sujets ont été traités impose quelques réflexions.

Le premier qui était proposé, « La vie urbaine nous rend-elle plus solidaires ou plus solitaires ? » ne pose a priori aucune difficulté particulière. Il faut examiner avec soin les deux aspects, la solidarité et la solitude en les développant dans deux parties. Une troisième peut être envisagée, proposant des solutions pour développer la solidarité dans le milieu urbain qui en manque cruellement selon les candidats. Des erreurs ont été pourtant commises, entraînant des hors sujets dommageables. On ne saurait assez recommander de lire attentivement les énoncés et de les analyser avant de commencer. Ainsi, la vie urbaine est devenue plus largement la vie en société ou la vie moderne, ce qui n'était pas le problème posé. Par ailleurs, on peut déplorer que la solidarité ait été confondue avec la collaboration, l'esprit d'équipe au travail ou encore avec l'interdépendance. Le problème posé enfin a parfois été déformé pour donner des problématiques étonnantes : « La vie urbaine nous rend-elle plus ou moins indépendants ? », « Avantages et inconvénients de la vie urbaine » ou « Doit-on être plus solidaires ou plus solitaires en ville ? ».

Le sujet n°2 « La colère est-elle toujours condamnable ? » a eu moins de succès, sans doute parce que peu lié aux domaines connus des étudiants. La colère a été assez bien définie, comme une émotion très vive entraînant des réactions violentes en paroles ou en actions. Le problème a plutôt été dans la compréhension du mot « condamnable » quelquefois considéré uniquement sur le plan juridique ce qui en restreint le sens. Que les conséquences de la colère soient parfois catastrophiques concrètement (sur le plan physique, familial, social) entrait bien dans la ligne du

sujet mais il fallait aussi poser la question sur le plan éthique. Des problèmes intéressants ont été soulevés. La colère sociale par exemple peut être justifiée par la misère ou des droits bafoués, mais qu'en est-il de la colère des djihadistes ? D'autre part, faut-il justifier la colère uniquement quand elle ne fait pas appel à la violence qui lui est pourtant intrinsèque ? Des références à la Bible également ont souvent été faites : la colère de Dieu dans la Genèse, chassant Adam et Eve du paradis et celle de Caïn contre Abel. Pourquoi la colère de Dieu est-elle justifiée et pas celle de Caïn ?

Cependant, certains arguments ne peuvent être acceptés comme d'affirmer que la seconde guerre mondiale découle de la colère d'Hitler, ce qui a été souvent avancé.

Le troisième sujet, « La meilleure politique consiste-t-elle à chercher le consensus (l'accord de tous) ? » est certainement le plus complexe. Le terme *politique* était à prendre dans le sens donné par le dictionnaire Robert « Art et pratique du gouvernement des sociétés humaines (Etat, nation) ». Il était acceptable éventuellement de parler de politique au sein d'une entreprise, mais pas au niveau de la famille. La recherche du consensus permet l'efficacité, la transparence, l'équité, l'implication de chacun et évite les conflits. Mais cela requiert un bon niveau d'éducation du peuple, et il n'est pas adapté à une situation d'urgence car cela demande du temps. Enfin, le consensus est très difficile à obtenir, voire impossible. Tels sont les arguments justement avancés par les candidats. La démocratie est donnée comme une bonne solution, plus pragmatique, plus intéressante car elle permet davantage d'innovation, d'initiatives, au-delà des idées consensuelles qui peuvent s'avérer molles. Les dictatures sont aussi parfois justifiées avec l'exemple de la réussite de la Chine en particulier et même de la Corée du Nord. L'erreur la plus courante sur le sujet est de confondre le consensus avec la majorité démocratique, le problème devenant une défense ou non de la démocratie puis des gouvernements autoritaires, voire dictatoriaux. Certains devoirs d'autre part développent un discours sur les modes de gouvernement, ce qui est hors sujet. Enfin, organiser le devoir en fonction de différents domaines (le consensus est efficace dans le domaine social §1, économique §2, sanitaire §3), ne convient pas du tout car il amène le candidat à répéter le même argument sans en avancer d'autres.

Pour conclure, nous dirons que les copies sont très hétérogènes. Certains candidats réussissent à développer des idées intéressantes sous-tendues par des exemples justes et rédigées dans un français soutenu. De façon générale, un effort est à fournir sur la correction de la langue. Il serait bienvenu aussi d'être attentif à une bonne lecture des sujets.

ISE MATHS

1. Quelques difficultés par rapport aux sujets

Le choix des sujets a été réparti assez également, ce qui est peu fréquent car en général un sujet se dégage et est davantage choisi que les autres.

Peut-on enseigner la responsabilité ? Ce sujet a été assez inégalement traité par les candidats.es. La plupart du temps, les exemples choisis se sont révélés assez caricaturaux et peu à même de permettre un cheminement vers une réflexion bien articulée.

Malheurs et bonheurs de la mondialisation. Ce sujet a été traité de façon assez homogène avec de nombreux exemples à la clef. Souvent traité en deux parties ce que suggérait la formulation même du sujet, il a permis une réflexion bien étayée dans certains devoirs, avec aussi pléthore d'interrogations.

L'Etat peut-il supprimer les inégalités ? Là aussi un sujet assez bien traité et une variété des points de vue exprimée. Certaines copies n'ont cependant pas pu éviter quelques biais caricaturaux mais dans l'ensemble j'ai été agréablement surprise par les traitements.

2. Quelques remarques sur le fond

J'ai constaté dans de nombreuses copies un véritable effort de plan, d'articulation entre les parties, de cohérence générale. Je constate cependant des copies souvent brèves rédigées « au fil de l'eau » ne présentant ni construction, ni cohérence et rédigées dans un français approximatif. Ces copies, assez peu nombreuses cette année, enchaînent les incohérences et mènent à une incompréhension dommageable.

Cette année, j'ai relevé peu de citations ou plus exactement beaucoup de copies sans aucune citation mais pas moins de quatre ou cinq citations dans d'autres devoirs. Bien sûr cette inflation de citations, aux attributions parfois fantaisistes, « L'homme est un loup pour l'homme » a été rattaché à l'œuvre de Hobbes mais aussi Nietzsche ou encore Machiavel, interroge sur l'utilisation à bon escient de ces citations.

3. Quelques remarques sur la forme

Cette année, dans l'ensemble j'ai été agréablement surprise par les qualités orthographiques et syntaxiques des copies corrigées.

Cependant des fautes largement évitables, notamment grâce à une relecture attentive, perdurent : l'absence de marque du pluriel aussi bien concernant les substantifs que les verbes, erreurs de genre, oralité de l'écriture (absence des négations, raccourcis), déclinaisons des conjugaisons aléatoires. Enfin j'ai aussi constaté une erreur récurrente année après année l'orthographe du verbe « régner » en « reignier ou reigner ».